

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 avril 2012
(convocation du 2 avril 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h
Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h
Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45
Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55
Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45
Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Maison de la Promotion Sociale -
□ Accompagnement du point Info Energie de la Maison de la Promotion Sociale
- Subvention de fonctionnement 2012 - Approbation - Décision.**

Madame CURVALE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1/ rappel :

Par délibération n°2009/0596 le conseil de communauté décide d'attribuer à la Maison de la Promotion Sociale (MPS) une subvention de 30 000 € pour recruter pendant deux ans, de septembre 2009 à septembre 2011, deux conseillers info énergie. Par délibération n° 2011/17688, le conseil de communauté décide de prolonger la mission des 2 conseillers info-énergie jusqu'au 31 décembre 2011, les conventions liant la MPS avec les autres cofinanceurs, l'Ademe et le Conseil Régional d'Aquitaine, se terminant le 31 décembre 2011. Une subvention supplémentaire de 10 000 € a été accordée à la MPS à cette fin.

La mission des deux conseillers se structurait autour de 4 axes :

- la tenue de permanences téléphoniques pour répondre aux demandes d'informations concernant la thermographie aérienne de la Cub
- la mise en place de permanences délocalisées permettant un conseil personnalisé aux porteurs de projets dans les communes de la Cub
- la tenue d'animations au bénéfice des communes
- le transfert de compétences sur la thermographie aérienne auprès des autres espaces info énergie implantés sur le territoire de la Cub

Le plan d'actions du plan climat, adopté par délibération n°2011/0084, prévoit la pérennisation des deux postes créés à la MPS à l'initiative de la Cub au titre de la rénovation énergétique des logements.

2/ mission des conseillers info-énergie en 2012

Les missions des deux conseillers financés par la Cub sont identiques à celles de tous les autres Conseillers Info Energie du réseau créé par l'Ademe :

- information, sensibilisation et conseils en matière de réhabilitation énergétique (équipements de chauffage, énergies renouvelables, isolation, ...) via des permanences téléphonique ou délocalisées dans les communes,

- accompagnement et aide à la décision des porteurs de projets de réhabilitation,
- lecture de devis, de factures.

Le volet interprétation de la thermographie aérienne de la Cub de leur mission est aujourd'hui en voie d'essoufflement. Par ailleurs, le plan climat communautaire vise à réhabiliter 9000 logements par an pendant 40 ans, afin d'atteindre le facteur 4 en 2050, conformément aux engagements pris à Kyoto puis à Bruxelles par la France et à la Convention des Maires par la Cub. Pour ce faire, le plan climat prévoit notamment de s'appuyer sur le réseau des conseillers info-énergie pour accompagner les particuliers porteurs de projets de réhabilitation énergétique. La pérennisation des deux postes de conseillers info-énergie de la MPS s'inscrit dans cette volonté de renforcer le réseau des EIE sur le territoire communautaire.

En 2012, les conseillers poursuivront donc leur mission de conseil indépendant et gratuit auprès des particuliers via des entretiens téléphoniques et des permanences délocalisées dans les communes, ainsi que leurs programmes d'animations au bénéfice des communes. Ils animeront également des permanences délocalisées sur les différents sites de la Cub à l'intention des agents communautaires.

3/ budget prévisionnel :

Pendant les 2 années d'expérimentation de la thermographie aérienne, la Cub et le FEDER accordaient chacun 30 000 € à la MPS, l'Ademe et le CRA accordaient respectivement 40 000 € et 10 000 €, soit 55 000 € par poste et un total de 110 000 €.

En 2012, l'Ademe et le Conseil régional ont été sollicités et se sont d'ores et déjà engagés à soutenir la MPS à hauteur respectivement de :

- 40 000 € pour l'Ademe, soit 20 000 € par poste,
- 20 000 € pour le Conseil régional, soit 10 000 € par poste.

Ces budgets sont conformes à ceux que ces financeurs accordent à l'ensemble des structures porteuses d'espaces info énergie sur le territoire aquitain pour le financement de conseillers.

Dès le début de l'expérimentation, il était entendu que le FEDER ne participerait pas au financement des postes au-delà de la fin des deux années de thermographie aérienne, soit septembre 2011. En 2012, ce non renouvellement laisse à la MPS un manque à gagner de 30 000 €, partiellement couvert (10 000 €) par l'augmentation de l'effort consenti par le Conseil régional.

Notre établissement est donc sollicité à hauteur de 50 000 € TTC correspondant aux 30 000 € consentis annuellement depuis septembre 2009 plus 20 000 € liés au retrait du FEDER, non couverts par d'autres financeurs.

Conformément à la délibération n°2011/0084 relative à l'adoption du plan d'actions, qui préconise de pérenniser les deux postes de conseillers, il est proposé que la Cub augmente la subvention accordée à la MPS. **La subvention passerait ainsi de 30 000 € TTC annuels entre septembre 2009 et septembre 2011, à 50 000 € TTC en 2012.**

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

Le conseil de communauté,

VU le code général des collectivités territoriales

VU la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU la délibération communautaire n°2009/0596 relative à l'accompagnement d'un point info énergie à la Maison de la Promotion Sociale

VU la délibération n°2011/0084 du 11 février 2011 relative à l'adoption du plan d'actions du plan climat communautaire

VU la délibération n°2011/17688 du 23 septembre 2011 relative au prolongement de la mission du point info énergie de la Maison de la Promotion Sociale

Entendu le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE :

La Cub souhaite se doter des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs de réhabilitation énergétique des logements fixés dans le cadre du plan climat communautaire adopté par délibération du 11 février 2011,

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer une subvention de 50 000 € TTC à la Maison de la Promotion Sociale au titre du plan climat communautaire au titre de l'année 2012 qui sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Principal de l'exercice en cours : Ch 65 – Compte 6574 – Fonction CRB BC00.

Article 2 : d'approuver la convention financière ci-annexée

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la signature de la convention financière.

Article 4 : Les dépenses afférentes à cette subvention de fonctionnement seront imputées sur la ligne budgétaire suivante :

Chapitre 65 - article 6575 - fonction 8330 – BC00 du budget principal de l'exercice en cours

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 AVRIL 2012

PUBLIÉ LE : 30 AVRIL 2012

Mme. LAURE CURVALE

